

19 mai 2010 -13:10

Appartient à Conseil des ministres du 19 mai 2010

Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal qui fixent les montants destinés au financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé pour 2009 et 2010.

Les montants à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) sont fixés à 2.469.066,12 euros pour 2009 et à 6.971.280 euros pour 2010. Ces montants ont été approuvés par le Conseil d'administration du Centre d'expertise.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>